



Licenciement cession d'entreprise

Par **canou**, le **19/09/2008** à **16:33**

quand une entreprise est en liquidation et passe en cession il y a des licenciés et des personnes reprises. Pour les personnes reprises est-il possible de refuser de plus quand se n'est pas le même poste de travail que risque t'il, il passe en licenciement ou alors obligé de démissionner ou rupture de contrat

Par **coolover**, le **19/09/2008** à **17:12**

bonjour canou.

Le principe est que lors de la cession d'une entreprise, c'est le même contrat de travail qui se poursuit (Article L122-12 ancien, code du travail), aux mêmes conditions.

Semble, tout employeur peut toujours t'imposer de nouvelles tâches qui correspondent à la même qualification professionnelle.

Tout dépend donc de ces nouvelles fonctions : soient elles correspondent à la même qualification professionnelle, auquel cas le salarié est tenu de les accepter, soit cela correspond à une autre qualification professionnelle et le salarié peut les refuser.